

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal

DU LUNDI 24 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL,
Messieurs Gilles BERNARD, Michel BOHLY, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Luc FOURQUET, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absente excusée : Mme Delphine DUBOZ.

Pouvoir de délégation : NÉANT

Un scrutin a eu lieu, **Mme Blandine GAILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire**.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1° Urbanisme :

- Déclaration préalable de travaux présentée par Jesse PHILIPPE (création appentis + ouverture portail),
- Déclaration préalable de travaux présentée par Isidore DECREUSE (division parcellaire en vue constructions),
- Déclaration préalable de travaux présentée par Denise BOURGEOIS (changements volets à l'identique),
- Demande permis de construire présentée par Christian COURGEY (construction garage).
- Demande permis de construire présentée par Martial RATTE (pose de 2 fenêtres de toit).
- Exercice droit de préemption urbain parcelle section AB n°337.

2° Redevance assainissement, fixation contribution minimale.

3° Bilan d'étape plan local d'urbanisme (document de zonage, emplacements réservés et règlement).

4° Décision modificative budget assainissement.

5° Organisation Fête Nationale.

6° Décision sur participation financière future Ecran Mobile.

7° Informations et communications diverses :

- Correspondance Présidente Art Floral,
- Elaboration d'un PLU Commune d'Arguel.

En début de séance, le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour l'étude d'un devis concernant l'électricité de la salle polyvalente.

L'association Art Floral, lors du vide-greniers, a signalé un dysfonctionnement au niveau de l'alimentation électrique. L'entreprise C4E propose l'installation de disjoncteurs différentiels supplémentaires pour un coût de 897, 00 € TTC. Une étude approfondie sera faite avant de prendre une décision. En effet, la cause de la disjonction pourrait également provenir d'une défectuosité de l'appareil utilisé.

Le Maire sur ce chapitre de la salle polyvalente rappelle que les prescriptions du règlement, notamment relatives à la mise à disposition et la restitution s'appliquent strictement.

L'ajout à l'ordre du jour de ces sujets est accepté **à l'unanimité**.

1° URBANISME

- Exercice droit de préemption urbain sur parcelle section AB n°337 : les Elus décident, à l'unanimité, de ne pas exercer leur droit de préemption.
- Déclaration préalable de M. Jesse PHILIPPE (création appentis + ouverture portail) : le Maire donne un avis favorable accompagné de plusieurs remarques destinées au service instructeur.
- Demande permis de construire de M. Martial RATTE (pose de 2 fenêtres de toit) : le Maire émet un avis favorable en faisant observer que le projet relève d'une déclaration préalable de travaux et non d'un permis de construire.
- Déclaration préalable de travaux de M. Isidore DECREUSE (division parcellaire en vue constructions) : le Maire donne un avis favorable en émettant une réserve sur le lot n°7 qui présente une surface insuffisante au regard du POS actuellement opposable en cours de révision ; cette réserve disparaîtra de facto dès la mise en œuvre du PLU.
- Déclaration préalable de travaux de Mme Denise BOURGEOIS (changements volets à l'identique) : avis favorable.
- Demande permis de construire de M. Christian COURGEY (construction garage) : avis favorable.

2° REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Les Elus, en ce qui concerne la redevance assainissement, décident, à l'unanimité, de fixer une contribution minimale de 30 m³ par abonné et 20 m³ par personne supplémentaire au foyer pour les habitants utilisant l'eau d'une citerne (exemples : foyer de 2 enfants soit 4 personnes : 30 m³ + 20 m³+ 20 m³+20 m³ = 90 m³ ; foyer sans enfant : 30 m³ + 20 m³ = 50 m³).

3° BILAN D'ÉTAPE PLAN LOCAL D'URBANISME

M. LAITHIER, M. Luc FOURQUET et Mme Blandine GAILLARD se sont réunis avec M. TERREAUX le 24 juin 2013 afin de s'assurer que toutes les observations faites par les Elus avaient été prises en compte pour le règlement, les emplacements réservés et le document de zonage.

La prochaine réunion de la Commission du PLU aura lieu le 19 juillet 2013 à 17 h 00.

4° DÉPASSEMENT CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de régulariser un problème de dépassement de crédits d'un montant de 540,92 € au compte 66111 du budget assainissement, les Elus prononcent, à l'unanimité, une décision modificative.

5° ORGANISATION 14 JUILLET 2013

Les feux seront tirés sur le site du château et les spectateurs seront invités à se réunir parking de la Mairie.

Aucune association n'acceptant la prise en charge de l'animation, le Maire sollicitera M. Guillaume ÉPAILLY propriétaire du bar du village.

6° DÉCISION SUR PARTICIPATION FINANCIÈRE FUTURE ECRAN MOBILE

Une hausse importante du coût par séance en raison du passage au numérique et de la perte des aides à l'emploi contraint les Elus à réfléchir sur le maintien ou non de l'activité cinéma sur la commune. En effet, la Ligue de l'Enseignement demande une participation annuelle de 1550 € au lieu de 500 €. L'association Cinéma fera connaître rapidement l'effort financier qu'elle peut consentir et la décision sera émise en fonction de cet engagement.

7° INFORMATIONS DIVERSES

✚ Mme ANTONI, Présidente de l'Association Art Floral adresse par courrier ses remerciements chaleureux aux Elus et aux employés de la Commune pour leur aide lors de l'organisation du vide-grenier.

✚ M. AVIS, Maire d'Arguel informe par courrier le Maire de la décision de sa commune de convertir le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

✚ Une délibération est prise pour facturer le remboursement des frais d'enlèvement des ordures ménagères entreposées dans le bac spécifique installé au bénéfice des forains lors de la fête patronale au prorata du nombre de forains installés, selon la facture transmise par la Communauté de Communes du Canton de Quingey, tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2013.

✚ M. Gilles BERNARD ayant fait le point avec le technicien de l'ONF, informe que les affouagistes auront droit à 10 stères environ par foyer pour l'année à venir.

✚ Clocher de l'église :

Mmes Colette PIGUET, Blandine GAILLARD et M. le Maire se réuniront mercredi 26 juin en Mairie pour élaborer les flyers en vue d'une souscription pour la réparation du clocher de l'Eglise.

✚ M. Florian GODET sera invité à se présenter lors de la prochaine réunion du conseil municipal afin de faire connaître ses intentions sur le terrain actuellement occupé sous forme de concession temporaire au lieu-dit « Au Plein ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Prochaine réunion prévue le 29 juillet 2013 à 20 h 30

Le Maire
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 06.13.01	Droit de préemption urbain parcelle cadastrée section AB n°337
DCM n° 06.13.02	Redevance assainissement – Fixation contribution.
DCM n° 06.13.03	Modifications budgétaires – Budget assainissement.
DCM n° 06.13.04	Redevance ordures ménagères des forains installés pour la fête votive.

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	
BOHLY Michel		LAITHIER Gabriel	
CHOPARD Jenny		LIDOINE Christelle	
CLERC Thierry		LIDOINE Xavier	
DECREUSE Luc		PERRIN Pascal	
DUBOZ Delphine	Absente excusée	PIGUET Colette	
FOURQUET Luc		WETZEL Virginie	
GAILLARD Blandine			